

Séance du 20 mars 2019
Délibération n° 2019-24

L'an deux mil dix-neuf, le 20 du mois de mars à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle des fêtes de Cérilly, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 13 mars 2019.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Madame Anne RENAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Olivier FILLIAT à Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE à Monsieur Pierre-Marie DELANOY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur David LOUBRY, Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 7-1 Thème : Décisions budgétaires

Objet : budget principal primitif 2019

Le conseil communautaire,
Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
VU la délibération n°2019-01 du conseil communautaire approuvant le rapport d'orientations budgétaires 2019,
VU les statuts de la communauté de communes,
VU les propositions des commissions,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : d'approuver le budget primitif principal 2019 comme suit :

FONCTIONNEMENT

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		4 902 010,57	3 997 090,80
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	26 242,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	931 161,77
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 928 252,57	4 928 252,57

INVESTISSEMENT

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		2 914 136,80	2 942 131,71
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	483 103,12	522 919,15
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	67 810,94	0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 465 050,86	3 465 050,86

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	8 393 303,43	8 393 303,43
-----------------	--------------	--------------

Article 2 : d'approuver la note de présentation brève et synthétique du budget telle qu'elle figure en annexe.

Fait et délibéré le 20 mars 2019,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.